



## Annulation vente vehicule occasion particuliers

Par **theophile**, le **04/01/2011** à **10:38**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule le 28/12/10 à un particulier .

Ce véhicule m'intéressait surtout pour son faible kilométrage (142 000km).

3 jours plus tard je m'aperçois que le compteur kilometrique est defaillant (sur longue distance il affiche 20% de moins que la distance parcourue et en ville environ 80% en moins! Mon garagiste m'annonce que le vehicule a surement plus de 200 000 km...

Je n'ai donc aucune garantie sur le kilometrage de ce vehicule.

D'autre part je m'aperçois également qu'une vis de roue est cassée dans le moyeu ( invisible lors de l'achat car sous les enjoliveurs) , mon garagiste m'annonce 760 euros de réparation...

Je contacte donc le vendeur pour annuler la vente (3jours après l'achat) et il refuse sous pretexte que ce ne sont pas des vices cachés car il ne pouvait pas le savoir et qu'il m'affirme qu'il était de bonne foi.

Il a conservé ce vehicule un an et demi donc je pense tout de meme qu'il s'était aperçu que le compteur kilometrique ne fonctionnait pas..?

**MES QUESTIONS:** (concerne la procédure d'annulation DELAI ET COUT)

cela fait 6 jours que la vente a lieu, que dois je faire pour la faire annuler?

Délai: la procédure est elle longue car j'ai besoin d'un vehicule ?

Je n'ai plus d'argent , combien me couterait une procédure?

Autre solution: combien cela me couterait si je faisais une procédure pour demander la réparation du compteur et du moyeu de roues (vices cachés?)

Puis je demander des dommages et intérêts?

Ai-je des chances de gagner cette procédure?

et finalement que dois je faire dans l'ordre des choses?

Merci beaucoup pour ces informations. Ci-après les détails de la vente.

Pour infos détails de la vente:

C'est un vehicule que j'ai été cherché à Bordeaux (j'habites Nantes), la vente s'est passée totalement entre particuliers mais dans un garage professionnel (sur le site) (ami du vendeur qui vait mis le vehicule en depot vente)

Je me suis déplacé en train sur la bonne foi du vendeur mais une fois sur place le vehicule avait des reparations à faire (cardan hs) , j'ai accepté l'achat en negociant le prix de 100 euros seulement (cout de la reparation 260e)

Le controle technique a été fait sur place le jour meme: OK.

J'ai conservé l'annonce du site internet .(avec le numéro du garage)

Par **mimi493**, le **04/01/2011 à 14:28**

Il vous appartient de prouver le vice caché par une expertise que

- le compteur est défaillant
- que le véhicule a tellement plus que le kilométrage annoncé que vous n'auriez pas acheté si vous l'aviez su (le compteur défectueux peut l'être depuis peu, donc même si c'est un vice caché, il faut que ça ait un impact conséquent sur le kilométrage)
- que la vis de roue est cassée, qu'elle n'a pas cassé par usure normale après la vente.

Une fois que vous aurez les résultats de l'expertise, vous ferez une LRAR au vendeur en lui communiquant et en réitérant votre demande de remboursement et qu'il reprenne le véhicule. S'il refuse toujours, vous devrez vous tourner vers le tribunal d'instance pour faire annuler la vente.

J'ajoute que pour un véhicule payé 100 euros, vous êtes légèrement gonflé et ça va vous couter beaucoup plus que le prix de remboursement pour faire l'expertise.

Par **theophile**, le **04/01/2011** à **22:35**

Merci beaucoup pour votre réponse .

Auriez vous une idée du cout pour l'expertise et les eventuelles poursuites pénales?  
egalement une idée des délais?

pour information , j'ai acheté le véhicule 4400 euros (négocié de 100euros il était à 4500 euros à la base) j'ai déjà fais 260 euros de frais dessus et les vices cachés , si je devais les réparer, me coûterait 1932 euros (sur devis d'un garage).

Par **mimi493**, le **04/01/2011** à **23:04**

Vous l'avez donc payé 100 euros, peu importe le prix de départ  
Les expertises vous coûteront plus que ça et vous ne pouvez plus rien faire sur ce que vous avez déjà fait réparer (ça ne fait pas partie du prix d'achat, ce n'était pas un vice caché), et rien ne dit que les expertises reconnaîtront le vice caché

Franchement, donc une voiture à 4500 euros, vous faites descendre le prix à 100 euros au prétexte d'une réparation à faire de 260 euros, vous avez déjà fait un énorme bénéfice de 4140 euros.

Par **miac**, le **05/01/2011** à **06:43**

bonjour

je vois que mimi493 ne comprend rien

le véhicule était en vente 4500€ et l'acheteur la payé 4400€ il a négocié une baisse de 100€ ,il ne la pas payé 100€.

[fluo]Edit Sedlex pour Miac: Restez courtois dans les termes de vos messages. [/fluo]

Par **theophile**, le **05/01/2011** à **13:12**

Merci Miac! c'est tout à fait cela. je l'ai acheté 4400 euros.

cdt  
sebastien

Par **rimk71**, le **13/02/2011** à **01:08**

bonjour,

j'ai été confronté au même type de problème que toi !

JE me suis adressé au commissariat de police pour porter plainte, mais la cci (je crois je ne me rappelle plus trop a un service dédié a ce type de problème). Bref, je me présente à l'accueil, là une femme me reçoit et je lui explique ma situation.

1 ère question de sa part : le vendeur a t il marqué "vendu le ..." ou vendu dans l'état le ..."  
Et oui maintenant il y a une différence entre les 2, pour la 1ere phrase l'acheteur a 7 jours pour rendre le véhicule soit à l'amiable soit par le biais du tribunal (honéreux)  
2ème phrase, le vendeur a vendu le véhicule tel quel, et vous ne pouvez rien faire à part prouver un vice caché( ce qui est extrêmement difficile car l'expert prend en compte l'âge, le kilométrage du véhicule ...

Pour ma part, le vendeur avait marqué " vendu le " et j'avais remarque le problème (devis de 1200euros chez un garagiste) seulement 2 jours après, mais le vendeur n'a pas voulu me rembourser.

La femme de l'accueil me donne les démarches à suivre, à savoir, engager dans un premier temps un expert, prouver qu'il y a un vice caché et à ce moment là avertir le vendeur et l'assigner en justice. Cependant elle me mets en garde, car très peu d'affaire aboutissent ! La procédure est longue (compter 2 ans) et enfin elle me dit cela va vous couter de l'argent, sachez que de nombreuses personnes sont victimes de cheque bois pour des achats de véhicule de plus de 30000 euros donc pour la justice votre affaire ne sera pas prioritaire. Résultat, j'ai réparer le véhicule et je l'ai vendu tellement j'étais dégouté !

Voilà si ca peut t'aider, si t'as d'autres questions hésite pas.

Par **Timinick**, le **15/02/2011** à **20:45**

Bonjour à tous.

Et bien je vais apporter ma pierre a l'édifice concernant tes questions en te racontant mon experience.

Pour faire simple j'ai acheté une voiture au prix de 7000euro il y a plus de 2ans avec un CT pratiquement vierge. J'ai fais un crédit de la totalité de la somme pensant garder la voiture que pour l'ete et ainsi gardé mes sous de coté.

Dans le mois qui suit départ d'incendi du véhicule--->2500euro de réparation au frais de mon assurance incendie et

Expert payé également par mon assurance (delai 2mois) et 350 euro de franchise.

**OBLIGE DE RACHETER UNE PETITE VOITURE POUR CONTINUER A TRAVAILLER**

Je recupere la voiture au garage, je fais 30km--->turbo cassé (le jour meme)

Je tel au vendeur qui participe aux frais de réparations a hauteur de 50% (250euro de ma poche en sup plus immobilisation du vehicule pendant 15jours)

Je décide de vendre mon vehicule suite à ses problemes car en attendant je paye toujours un crédit de 214euro par mois pour un véhicule que je n'utilise pratiquement pas.

Je trouve un acheteur motivé qui prépare un cheque de banque, je décide donc d'effectuer un controle technique avant la vente.

Surprise!! Le controleur technique m'annonce que le véhicule comporte pas mal de defaults pourtant invisible sur le controle technique fourni par mon vendeur. (rouille importante du sous bassement, ect...)--->controle techique de compléance, je me suis fais arnaqué.

J'en informe mon acheteur qui naturelement se retracte..

Et c'est la que je vais repondre à tes questions:

Donc voici la procedure que j'ai engagé:

-Contacter mon assurance qui contacte mon assistance juridique  
Je suis assuré je ne débourse rien c'est gratuit

- Elle me trouve un avocat (tjr gratuitement)

-Je fais un devis des réparation chez un pro (2000euro)

Entre temps il passe plusieurs mois

-Mon avocat me contacte on lance la procedure avec un courrier AR a l'ancien vendeur pour l'informer du départ de la procedure et lui demander un arrangement à l'amiable

- Mon vendeur refuse et contact aussi sont avocat

- Nous demandons donc une expertise juridique de ma voiture avec expert et contre expert.  
(800euro avancé par mon assurance)

Presque un an s'est écoulé depuis le début de la procedure quand l'expertise se deroule enfin.

Je paye toujours mon crédit et j'utilise que tres peu mon véhicule.

- L'expertise rend compte des defaults du véhicule et mon avocat envoie celui ci au juge.  
(2000euro environ de réparations qui auraient du m'etre communiqué avant la vente)

- Il me propose de demander l'annulation de la vente avec restitution du prix d'achat et 1500euro de dommage et interet. (qui me semble trop peu au vu du préjudice)

- Aujourd'hui je suis en attente de la date du jugement apres environ 2ans et demi. Et pourtant j'ai encore un mauvais presentiment concernant l'issu de ma demarche malgré que tous semble allé de mon coté.

Il faut savoir qu'aujourd'hui j'ai pratiquement terminé de payé un credit qui à la base ne devai pas duré plus de quelques mois.

En attendant je n'ai pu faire mon crédit immobilier tant souhaité et aujourd'hui que je le peux mon apport personnel est bloqué dans un véhicule que je ne peux pas vendre ni utiliser car trop peur d'une nouvelle casse ou accident pendant la procedure juridique.

Je ne conseil à personne de vivre ce que je vie. Aussi simple que cela puisse paraitre, mon vendeur n'a pas idée de la merde dans la quelle il ma mis. Le pire dans tout ça c'est que je ne suis meme pas certain qu'il le paye un jour. Et je le vois mal me rembourser 8500euro cash. Donc combien d'années vais je devoir encore attendre pour etre remboursé?

Merci de m'avoir lu en esperant que vous puissiez utiliser mon experience dans vos demarches.

Cordialement

Par **mimi493**, le **16/02/2011** à **17:53**

La phrase importante dans votre histoire c'est :

[citation]-Contacter mon assurance qui contacte mon assistance juridique

Je suis assuré je ne débourse rien c'est gratuit [/citation]

On n'a pas forcément une assistance juridique dans son contrat d'assurance. Les contrats de base, les moins chers, n'en ont pas toujours. ça prouve que de temps en temps, payer un peu plus cher permet de faire de grosses économies en cas de pépins.

Imaginez votre situation si vous aviez du tout payer (expertise, avocat etc.)

Par **Timinick**, le **16/02/2011** à **18:46**

Je suis completement d'accord avec vous. Et d'ailleur au départ mon assurance ne comportait pas d'assistance juridique. C'est seulement apres la premiere panne qu'une petite voix m'a dit de rajouter cette option. J'ai bien fait au vu des evenements qui ont suivi.

Par **Benj62156**, le **13/01/2013** à **10:09**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule type Audi a4 avant 3.0 de 2008 avec 85000 kms au prix de 21900 euros, chez un mandataire auto déclaré en tant que professionnel. Trois mois plus tard, un message "échéance entretien" apparait sur l'ordinateur de bord. Je me rend chez un concessionnaire audi pour savoir si le véhicule doit subir une échéance entretien. (En effet, lors de l'achat du véhicule le carnet d'entretien faisait mention d'une visite technique à 75000

kms en entretien long life). Et la surprise. La concession m'indique qu'il y a un problème au niveau du kilométrage du véhicule. Dans l'historique Audi il apparaît que celui-ci avait déjà 194000 kms en octobre 2011 !!!!! Je prends attache avec le mandataire qui me déclare ne pas être au courant. il m'indique par ailleurs qu'il refuse de me rembourser et de reprendre le véhicule. Je vais donc déposer un référé d'annulation de vente auprès du tribunal d'instance pour faire annuler la vente pour vice-caché. Quelqu'un aurait il déjà eu ce type de problème ou pas? **merci**

Par **Timinick**, le **13/01/2013** à **11:44**

Bonjour à tous. Je reviens vers vous suite à mon problème expliqué un peu plus haut. Le vendeur à été condamné à me verser 10200 euro + annulation de la vente (véhicule acheté 7000euro). Je suis très content car j'ai rendu le véhicule et reçu mon chèque dans les semaines qui ont suivi.

En tout ma démarche a duré 3ans. C'est très long! Mais ça en valait la peine.

Ne vous laissez pas faire!

Benj62156: contactez votre assistance juridique si vous en avez une. Je pense que vous êtes dans un type typique de vice caché! Ils seront vous conseiller et vous aider!

Par **Benj62156**, le **13/01/2013** à **11:59**

Concernant l'assurance juridique, je me suis renseigné et ne peux en bénéficier. Aviez vous acheté votre véhicule à un professionnel ou un particulier ? Pour ma part, je vais déposer une demande d'annulation de vente auprès du tribunal de grande instance (compétent pour les litiges de plus de 10000 euros) car j'ai acheté le véhicule que depuis 03 mois. Je pense demandé le remboursement et la restitution du véhicule mais également le remboursement de la carte grise, des échéances d'assurance mais aussi des dommages et intérêts. (A quelle hauteur, je ne sais pas encore).

Je reviendrai pour vous donner des informations quant à l'avancement du dossier pour, si tel est le cas, aiguiller également des personnes elles aussi victimes de ce genre d'agissement pour ne pas parler d'escroquerie.

Par **Timinick**, le **13/01/2013** à **22:45**

J'ai acheté ma voiture à un particulier. J'ai lancé ma procédure plus de 6mois après la vente. Sans assistance juridique il vous faudra avancer tous les frais (avocat, expert 800euro)

En ce qui concerne les dommages et intérêts prévoyez bien à l'avance avec votre avocat ce que vous allez pouvoir demander. Et surtout il faudra justifier et prouver vos dommages (psychologique, financier, ect...) sinon le tribunal ne pourra se baser sur rien.

Par **bubulle59**, le **14/01/2013** à **22:26**

je suis actuellement dans le même cas que vous, j'ai acheter un véhicule il y'a 5 jours, et dès lors de l'achat rien a signalé véhicule très propre et moteur impeccable, nous faisons un tour en ville, la vente s'effectue et dès le lendemain de la vente je roule hors agglomération, et lorsque j'accélère et dépasse les 70km/h, le voyant stop et le voyant d'injection s'allume, je me rend au garage qui passe une balise et le devis tombe, je dois changer la pompe injection et les injecteurs : bilan 2700€ de facture pour un véhicule acheté 2500€ . le vendeur ne veut rien savoir malgré qu'il a reconnu ses torts oralement . donc à ce jour j'ai envoyé un courrier avec ar, et d'ici quelques jours si je n'ai pas de réponse de sa part, l'assistance juridique prendra le relais

Par **bubulle59**, le **14/01/2013** à **22:28**

Timinick : en lisant les messages ci-dessus je suis très surprise du délai, 3 ans c'est très long mais vu le résultat que tu a obtenu sa valait le coup d'attendre!

Par **viso34**, le **14/01/2013** à **23:22**

Bonjour nous aussi compteur trafique peugeot 407 80000 a l achat en faite elle en avait 160000.le vendeur n a rien voulu savoir il m a envoyer balader! ,il est chauffeur de taxi!! Donc assurance juridique,expertise rapide 2 mois apres,tribunal au bout d un an 1/2 annulation de la vente,il doit recuperer la voiture a ses frais.il ne donne aucune nouvelle depuis la vente.bientot 3 ans etl huissier a demande a avour acces a ses comptes bancaires....la suite on verra....c est tres long...et nous utilisons le vehicule car on a pas les moyens den acheter un autre pour info payer cash 9900 euros jugement 12900 euros (frais carte grise,devis reparation courroie decdistribution etc...) 1000 euros dommage et interet c pas enorme!!)

Par **viso34**, le **14/01/2013** à **23:28**

Bonjour nous aussi compteur trafique peugeot 407 80000 a l achat en faite elle en avait 160000.le vendeur n a rien voulu savoir il m a envoyer balader! ,il est chauffeur de taxi!! Donc assurance juridique,expertise rapide 2 mois apres,tribunal au bout d un an 1/2 annulation de la vente,il doit recuperer la voiture a ses frais.il ne donne aucune nouvelle depuis la vente.bientot 3 ans etl huissier a demande a avour acces a ses comptes bancaires....la suite on verra....c est tres long...et nous utilisons le vehicule car on a pas les moyens den acheter un autre pour info payer cash 9900 euros jugement 12900 euros (frais carte grise,devis reparation courroie decdistribution etc...) 1000 euros dommage et interet c pas enorme!!)

Par **Timinick**, le **14/01/2013** à **23:40**



bubulle59, Posté le 14/01/2013 à 22:28 2 message(s), Inscription le 14/01/2013 Timinick : en lisant les messages ci-dessus je suis très surprise du délai, 3 ans c'est très long mais vu le résultat que tu a obtenu sa valait le coup d'attendre!

Oui se sont des démarches assez longues et selon la situation du vendeur nous ne sommes pas sûre de récupérer l'argent. J'ai eu beaucoup de chance dans mon malheur!

Par **Louis29**, le **29/03/2013 à 14:28**

Bonjour,

J'ai vendu il y a un an et demi une Clio 2 phase 1 de 2000, 127 000 km, 1500 euros avec un entretien régulier fait, la courroie de distribution faite quelques mois avant. Ces 1500 euros me permettaient de payer la distribution et de solder mon crédit sur ce véhicule afin d'acheter un diesel.

Mardi j'ai eu la visite surprise d'un huissier m'apportant une assignation à comparaître au tribunal d'instance; demande par l'acheteur qui se plaint d'une forte odeur d'essence dans l'habitacle et d'une fuite sous le siège...

Je n'ai jamais reçu de courriers de sa part me demandant quoi que ce soit, je n'ai jamais eu ce souci d'essence et cette personne me demande de payer l'expert et de lui rembourser le véhicule avec des dommages et intérêts...

Où est la conciliation à l'amiable?

Elle me parle de vis caché....?!

Je suis désemparé. Nous parlons d'un véhicule de 13 ans, à petit prix...

Qu'en pensez-vous? Je me demande ce que j'ai loupé dans l'affaire..... **merci**

Par **aby05**, le **04/04/2013 à 14:10**

bonjour

pfffff je suis venu sur ce forum pour me rassurer mais tout ce que j'ai pu lire ne me reconforte pas du tout j'hallucine.

j'ai acheté un véhicule le 09/02/13 une semaine après la voiture m'a alerté d'un niveau d'eau à faire comme le vendeur m'a dit qu'il ne l'avait gardé que deux mois et qu'il ne roulait pas avec je me suis dit c'est possible.

Je fais donc mon niveau une semaine après rebelote là je me pose des questions je vais au garage qui me dit que je dois être en train de faire un joint de culasse.

Je vais à l'assurance pour l'informer du souci elle me dit de contacter le gars pour l'informer lui demander l'annulation il refuse bien sûr.

je t'explique mon assu qui me dit de lui faire un courrier avec accusé de réception en lui expliquant le problème et lui laissant un délai pour l'annulation.

Le délai une fois passé aucune réponse de ce monsieur donc je viens de lancer la procédure.

Je suis allé chez Peugeot faire diagnostiquer la voiture pour affirmer qu'elle fait bien un joint de culasse pour lancer la procédure et la surprise il y a aussi fraude kilométrique.

Me voilà avec une voiture qui ne bouge plus de devant chez moi piétonne seule avec deux

enfants se sont toutes mes économies qui y sont passées cela ne fait qu'un mois mais je suis déjà super déprimé.

Quand ce cauchemar va-t-il prendre fin???

BON COURAGE A TOUS JE VOUS COMPRENDS C'EST LA MISÈRE

Par **Mimis95**, le **24/04/2013** à **11:57**

Bonjour

Moi mon histoire dure depuis 3 ans et 1 mois et là c'est bientôt la fin

J'ai acheté une Golf 5 avec 88000 kilomètres

Sauf que 3 jours après l'avant j'ai fait un diagnostic chez le garage et là on tombe de haut il nous affirme que le kilométrage est pas celui-ci

Et après nous avons fait des recherches sur les garages qui ont tamponné le carnet d'entretien ils nous ont affirmé que le véhicule n'a jamais été chez eux et que des tampons ont été volés donc il était possible que ça vienne de là

Donc on a demandé au vendeur le remboursement il ne voulait pas bien sûr

Nous avons fait une lettre amiable qu'il n'a pas prise la peine de récupérer donc retourner à nous

J'ai oublié de vous dire aussi qu'il avait acheté le véhicule 4 mois avant est que c'est son nom de sa femme que nous avons jamais vu car elle était soit disant enceinte est ne pouvait pas descendre

Bref tout est faux bien sûr comme par exemple le fait de l'avoir acheté "à un petit vieux en province" est que on a appris après que c'est son voisin !!!!

Donc j'ai porté plainte au tgi car la somme dépasse les 10000 euros

Donc au pénal c'est pas passer donc mon avocat a attaqué au civil

Et aujourd'hui il ne vous a vendu le véhicule est que c'est seulement sa femme qui l'a fait !!

Sauf qu'il a oublié qu'il nous a donné sa carte d'identité se jour là car on lui avait demandé donc il c'est fait griser tout seul et aussi c'est sa signature et son écriture sur les papiers

Donc voilà aujourd'hui mon avocat demande l'annulation de la vente et 15000 euros de dommages est intérêt soit au total presque 30000 euros

J'ai tout mis dans les dommages intérêt

Parking assurance réparation carte grise.....,,

Ouff j'espère que ça va se finir bientôt je vous tiens au courant merci de m'avoir lu est Surtout ne désespérer pas c'est long mais il faut punir cette personne !!!

Par **doyoudo**, le **03/05/2013** à **22:58**

Bonjour,

J'ai vendu il y a deux semaines une Golf 106 1500€. Je l'avais achetée il y a un an à 137 000 km.

Aujourd'hui le compteur affiche 145 000 km. Je n'avais jamais rien remarqué sur celle-ci.

Aujourd'hui le vendeur m'appelle pour me dire que le compteur est passé à 140 000 km et veut annuler la vente.

Que dois-je faire ?

Par **doyoudo**, le **03/05/2013** à **22:58**

Bonjour,

J'ai vendu il y a deux semaines une 106 1500€. Je l'avais achetée il y a un an à 137 000km. Aujourd'hui le compteur affiche 145 000km. Je n'avais jamais rien remarqué sur celle-ci. Aujourd'hui le vendeur m'appelle pour me dire que le compteur est passé à 140 000km et veut annuler la vente.

Que dois-je faire ?

Par **Mimis95**, le **03/05/2013** à **23:56**

Bonsoir

J'ai pas compris votre question

Comment la voiture a pu changer de kilomètre ??

Par **Mimis95**, le **03/05/2013** à **23:57**

Bonsoir

J'ai pas compris votre question

Comment la voiture a pu changer de kilomètre ??

Par **doyoudo**, le **03/05/2013** à **23:57**

Le compteur doit être défaillant...

Par **doyoudo**, le **03/05/2013** à **23:58**

Il était à 145 999 et au lieu de passer à 146 000 il est passé à 140 000..

Par **Mimis95**, le **04/05/2013** à **00:03**

**bonjour**

Si vous avez rien à vous reprocher et si vous êtes sûr du kilométrage qu'il n'a jamais été trafiqué (par vous ou la personne précédente) n'annulez pas ma vente

Après si vous êtes sûr pour éviter tous les frais engagés en cas de procédure judiciaire il vaut mieux pour vous d'annuler la vente et de la revendre avec le bon kilométrage sinon ça va vous coûter plus cher que la voiture

Par **latitelulu**, le **27/05/2013** à **13:54**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire pour vous faire part de mon problème et avoir des conseils dans les démarches à effectuer.

J'ai acheté il y a un mois un express 1200€ avec 189000kms. Sur le chemin du retour le voyant d'huile s'est allumé. Le lendemain, le véhicule fumait beaucoup. Nous sommes allés dans un garage qui nous annonce que la culasse et le joint de culasse ont un problème. Nous avons contacter le vendeur pour annuler la vente mais celui ci n'a rien voulu entendre.

Au regard du prix de la voiture, je n'ai pas fait expertiser la voiture. J'ai engagé les réparations, soit environ 1000€!!

Dans le même temps, je fais les démarches nécessaires pour obtenir ma carte grise. Et là surprise, le vendeur n'est pas propriétaire du véhicule( il a revendu la voiture sans refaire la carte grise).

Je dépose plainte à la gendarmerie pour abus de confiance.

Aujourd'hui après 1000€de réparations, le véhicule ne tourne pas normalement. Il consomme tjours de l'huile et necessite encore 400€ de réparations!!

J'arrête les frais, je souhaiterai annuler la vente comme au départ, mais je ne sais plus comment faire.

je suis dépassée par la situation. J'hésite à engager une procedure au TI, mais j'ai peur que cela ne serve à rien sans expertise et de perdre encore de l'argent!!Comment limiter les pertes??

Merci pour vos conseils

Par **Mimis95**, le **27/05/2013** à **14:06**

Bonjour contacter votre assurance pour voir si vous avez une aide juridique si oui il vont tous vous expliquer et vous aidez au dur et a mesure

Si non Ben la il va falloir vous préparer a dépenser entre les expertise et avocat pour une long période (2 a 3ans ) sauf si le vendeur a peur et accepte l annulation a l'amiable

Pour commençais si vous commencez la démarche envoyer lui par lettre recommander une annulation a l'amiable c la première chose a faire.

Par **Mimis95**, le **27/05/2013** à **14:06**

Bonjour contacter votre assurance pour voir si vous avez une aide juridique si oui il vont tous vous expliquer et vous aidez au dur et a mesure

Si non Ben la il va falloir vous préparer a dépenser entre les expertise et avocat pour une long période (2 a 3ans ) sauf si le vendeur a peur et accepte l annulation a l'amiable

Pour commençais si vous commencez la démarche envoyer lui par lettre recommander une annulation a l'amiable c la première chose a faire.

Par **latitelulu**, le **27/05/2013** à **20:58**

merci pour votre réponse, malheureusement mon assurance refuse de fonctionner car l'assistance juridique est seulement inclu dans mon contrat habitation et ma première voiture...j'ai en conséquence changé d'assurance pour une dont l'aide juridique fonctionne pour n'importe quel contrat.

Le vendeur refuse d'entendre parler de quoi que ce soit. J'attends des nouvelles du procureur concernant le depot de plainte pour abus de confiance. J'espere qu'il retiendront le faux et usage de faux!

La gendarmerie me dit qu'une procédure ne vaut probablement pas le coup au regard du coût financier...ce n'est pas évident. J'ai maintenant une voiture au coût de revient de 2200€ bonne pour la casse!

Le vendeur ne semble pas avoir peur de grand chose, probablement à cause de la complexité d'une procédure civile! Mais je vais suivre votre conseil pour la lettre recommandée

Par **Mimis95**, le **27/05/2013** à **21:21**

Avec plaisir oui commençais par le début en autre la lettre recommander après on verra étape par étape n hésite pas a demander conseil bon courage et ne d'espérer pas

Parfois il faut aller jusqu'au bout même si sa coûte du temps et de l argent car il faut punir c personne la

Moi sa dur depuis 3ans... Aller courage à bientôt

Cordialement

Par **marie 30300**, le **04/09/2013** à **12:53**

bonjour,

Mon conjoint et moi même avons acheté une clio 2 année 98 faible km pour 2000€ à un particulier

au moment de récupérer le véhicule, le CT n'était pas fait, n'ayant pas eu le temps,le vendeur que nous connaissons prend rdv devant nous au CT pour que nous faisons le nécessaire, jusqu'à là tout est honnête, quelques jours plus tard il reprend contact avec nous et nous lui informons que le CT n'est pas ok, il faut changer la sonde lambda et catalyseur, le vendeur nous dit de mettre un produit pour dégraisser ce que nous avons fait, nous repassons le véhicule au CT, mais toujours pas ok

Nous lui informons de nouveau, là le vendeur nous dit qu'il voit pour prendre en charge les réparations, demande de regarder la référence des pièces mais on ne connaît pas la mécanique, nous lui disons, depuis il nous fait miroiter et maintenant ne répond plus à nos appelle

Que faire , nous avons été honnête envers eux mais eux!!!!

merci de donner les démarches à faire pour cette voiture qui de plus n'a pas les papiers en règle vu qu'il n'as pas de CT OK

Par **Mimis95**, le **04/09/2013** à **13:43**

Bonjour

Envoyer lui un recommander en lui demandant remboursement ou réparation et si il répond pas fait appel a votre assurance juridique il vous expliquerons les démarche a suivre si vous en avez pas fait apel a un avocat

Par **Steavus**, le **24/12/2013** à **13:02**

[citation]Timinick

Bonjour à tous. Je reviens vers vous suite à mon ptobleme expliqué un peu plus haut. Le vendeur à etait condamné à me verser 10200 euro + annulation de la vente (vehicule acheté 7000euro). Je suis tres content car j'ai rendu le véhicule et reçu mon cheque dans les semaines qui ont suivit.

En tout ma demarche a durée 3ans. C'est tres long! Mais ça en vallait la peine.

Ne vous laissez pas faire! [/citation]

Bonjour à tous,

Je remonte ce sujet car le message de Timinick est un message d'espoir, qui me réconforte, malgré des petites différences, je suis dans une situation assez similaire à ce que tu as pu vivre.

Mon vendeur est un professionnel (négociant auto), j'ai acheté une voiture en Mars 2013 pour 7000euro, même pas 3 jours après, j'ai eu des problèmes style "Avarie système moteur"

En le contactant pour lui signaler le problème, il me dit que c'est pas grand chose qu'il connait des gens qui roulaient avec ce voyant pendant plusieurs années sans avoir de problème. Je suis alors vérifier chez un garagiste qui avec une valise à pu réinitialisé le tout et enlevé le voyant. Ce petit garagiste m'a dit n'avoir jamais rencontré ce défaut et ne pas connaître la source, il m'a vivement conseillé de voir avec un garage spécialiste de la marque. J'y suis donc aller, et après une expertise de quelques heures, la facture tombe, près de 4000 euros de frais !

Après de nombreux appels auprès de mon vendeur, il devenait de plus en plus agressif et ne voulait pas s'en occuper (Il m'avait vendu une assurance supplémentaire pour des défauts bien spécifiques), lui et l'assurance n'ont rien voulu savoir. J'ai donc fais appel à un expert auto, il m'a convoqué moi et le vendeur au garage qui m'a fournit le devis de réparation mais le vendeur n'est pas venu. Près d'un mois après, nouvelle convocation avec le vendeur au même garage, encore une fois absent, l'expert lui à téléphoné et le vendeur l'a incendié. Bref, il m'a dit de ne pas y aller par quatre chemins et de l'attaquer en justice. Ah oui, l'expertise à relevé que la voiture a eu un choc violent par l'arrière, chose qu'il avait bien évité de me dire lors de la vente.

J'ai fais appel à un avocat, nous avons tenté de me faire bénéficier de l'aide juridictionnel,

après deux mois d'attentes, refus ! J'ai oublié de préciser que je n'ai pas l'assistance juridique avec mon assurance (on pense toujours à tort que ça n'arrivera qu'aux autres) !

J'avance donc tous les frais, garagiste pour devis, expert, avocat etc., et faut avouer les mois sont de plus en plus difficile à finir, les cadeaux pour Noël cette année c'est mort ! Étant en création d'entreprise, ça me retarde également. Je suis également une psychologue car tout ceci a fait remonter mes crises d'angoisses que j'avais réussi à contrôler depuis la fin de mon adolescence.

Mais je tiens bon, je relativise et c'est pourquoi votre message Timinick me reconforte, nous sommes convoqué lui et moi au tribunal d'instance le 7 janvier. J'en saurai davantage à partir de là, de ce que je sais, c'est que lui n'a toujours pas pris d'avocat, je demande même s'il va se présenter, donc la suite au prochain épisode...

Par **Timinick**, le **24/12/2013** à **20:29**

De ttes manieres ce qui fera fois c'est le rapport de l'expert. Si il est a votre avantage il y a de fortes chances qu'il soit condamné à vous reprendre votre véhicule au prix d'achat. Mais il faut aussi que cette personne soit solvable.

Pour avoir connu cette situation je vous souhaite bcp de courage.

Par **pattysheu**, le **25/12/2013** à **09:26**

bjr chers tous,  
j'ai vendu 4 Hp, a un gars il ma dis k c pas des hp pro, j devais le vendre a 200 000 on a diminuer pr 165 000, ensuite yavais les clavier ki n'était pas conforme et un chargeur ki manquai j'ai reduit a 160 000 , il a payé le blé il s'est tiré le lendemain soir il me call , que c d clones que lui il peu pas take a c prix.ça fais 3 jrs on est ds une situation ou il veut résilier la vente. je suis pas d'accord parcequ'il a prit le tps de vérifier (ce qu'il ne reconnait plus) etc etc .

Par **Steavus**, le **07/01/2014** à **19:07**

Je reviens sur le déroulement de l'audience, en clair ça été très rapide. Le vendeur n'a pas signaler qu'il avait mandaté un avocat et cet avocat a, je pense, délibérément omis de contacter son confrère (donc mon avocat). Un report d'audience à été prononcé, au 20 février !

Ça n'aide pas pour le morale c'est certain, plus qu'a attendre de toute façon. Je me dis que c'est pas aujourd'hui que je vais en finir, s'il statue en ma faveur le 20 février, je m'attend à ce qu'il fasse appel de la décision pour faire traîner.

Par **Steavus**, le **06/02/2014** à **15:40**

Bonjour je reviens vers vous car j'aimerais savoir s'il existe un article ou autre chose disant qu'un avocat a un temps imparti pour fournir ses conclusions à mon avocat.

Parce que depuis le report d'audience du 7 janvier, nous n'avons pas de nouvelle de la partie adverse et donc pas leur conclusion. La nouvelle audience est au 20 février il reste 14 jours mais d'après mon avocat nous n'allons pas les avoir avant.

J'ai pas envie qu'au jour de l'audience il y ai un report pour ça, alors qu'il a eu plus d'un mois et demi pour les préparer. Comment faire bouger la partie adverse ?

Par **Steavus**, le **24/02/2014** à **12:26**

Bonjour, ça avance doucement mais ça avance. L'avocat adverse s'est présenté sans ses conclusions comme nous l'avions prévu. En revanche il à faxé à mon avocat une proposition de conciliation.

Le garage s'engage à prendre à sa charge 100% des réparations, si et seulement si, il fait ces réparations dans un garage de son choix. Sinon à 50% dans un garage de mon choix.

Nous avons refusé cette proposition. J'ai tenté avant de saisir les tribunaux de concilier à quatre reprise écrite et plusieurs fois par téléphone et il a fait la sourde oreille et de manière agressive en plus. De plus le véhicule a été accidenté donc pour moi, même réparée, je la considère comme une épave et ne sera pas revendable.

Pensez-vous que cette proposition peut être considérée comme un aveux de responsabilité ? Grâce à cela, est-ce tout bénéf pour la suite de la procédure ? (Je pars dans le principe que si on vend une voiture que l'on considère sans défauts, on le prouve et on accepte pas des réparations)

En tout cas depuis ça moi je le considère comme un début d'aveux et me remonte doucement le morale, ça motive encore plus à aller au bout.

A bientôt pour la suite ;)

Par **Steavus**, le **14/05/2014** à **12:15**

Bonjour,

Je viens aux nouvelles qui n'en sont pas vraiment car rien n'a bougé depuis le dernier message.

L'audience à lieu demain, le 15 mai, et à ce jour, à cette heure, nous n'avons toujours pas les conclusions de la partie adverse. La dernière audience date du 20 février, soit près de trois



mois pour nous les fournir. Mon avocat à faxé des relances qu'ils ignorent complètement.

D'après mon avocat il est censé (obligé?) de les faxer avant l'audience, dans la journée ou demain avant l'audience. Il se pourrait même qu'il se pointe avec directement à l'audience. N'est-ce pas abusif ? Moi je trouve que oui, mais j'ai lu que ça arrive bien souvent.

Mon avocat semble savoir ce qu'il fait, mais je le trouve un poil trop aimable de supporter ces abus. Moi j'avoue avoir du mal bien que je prend sur moi. Ne devrait-il pas taper du point sur la table et crier aux recours abusif du report d'audience face au juge ?

Merci de me lire.

Par **Steavus**, le **14/05/2014** à **16:38**

Je viens d'avoir mon avocat au téléphone, il a reçu les conclusions il y a dix minutes. Il y aura report d'audience....

Par **Steavus**, le **16/05/2014** à **16:50**

Aujourd'hui je comprend mieux pourquoi les gens en général ne se lancent pas dans des poursuites judiciaires. Tellement douloureux, lire les conclusions de la partie adverse est comme un coup de massue sur la tête, tellement lourd et lent, qu'on le voit arriver sans être préparé à la sensation ressentie lors de l'impacte.

Vous l'avez sans doute compris, pas forcément de bonnes nouvelles. Je n'en vois pas la fin, prochaine audience le 3 septembre soit 3 mois et 19 jours à attendre pour rien de certain encore une fois.

Ces conclusions m'écœurent et transpirent la mauvaise foi et la volonté de me détruire.

Ils jouent sur le fait que son client n'était pas présent pour un débat contradictoire, il a eu l'occasion à plusieurs reprises, deux convocations d'expertise puis les nombreux appels échangés où il a constamment refusé de s'arranger. Sur le fait que l'expertise n'est pas recevable car ce n'est pas un expert judiciaire.

Il fini par demander :

Rejeter les demandes formulées par Monsieur (moi) à l'encontre de Monsieur (lui).

Condamner Monsieur (moi) à verser à Monsieur (lui) une somme de 900euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Condamner Monsieur (moi) aux entiers dépens de la présente instance.

Je trouve ça scandaleux ce genre de propos.

Je vous ferais peut-être une copie intégrale de ses conclusions si vous le souhaitez.

Par **Timinick**, le **18/05/2014** à **09:26**

Bonjour,

Je ne repond pas toujours mais je lis vos reponses.

Ne perdez pas espoir. L'expert qui à fait le rapport n'est pas un expert judiciaire?? Y avait il un deuxieme expert ce jour là pour faire la contre expertise qui representait la partie adverse?

Par **Steavus**, le **18/05/2014** à **12:16**

Bonjour, merci pour votre soutien.

C'est moi qui ai fait appel à un expert dans un cabinet d'expertise automobile de ma région. Il n'a pas été nommé par le juge car c'était avant d'avoir un avocat dans le but de faire un arrangement à l'amiable avec mon vendeur.

J'ai surligné dans les conclusions de son avocat :

"Le juge doit, en toutes circonstances, faire observer et observer lui-même le principe de la contradiction. Il ne peut retenir, dans sa décision ; les moyens, les explications, et les documents invoqués ou produits par les parties qui si celles-ci ont été à même d'en débattre contradictoirement."

Ainsi que

"Monsieur (moi) a simplement mandaté le cabiné XXXXX de manière amiable. Ce cabinet a procédé à ses opérations d'inspection et de constat sur le véhicule en l'absence de Monsieur (lui) qui n'a pas pu débattre de ces opérations"

Et c'est là que ça devient ridicule, il a été convoqué par l'expert une première fois, il n'est pas venu, puis une seconde fois plusieurs semaines plus tard et il n'est pas venu. Avant ça je lui avait envoyé deux courriers lui demandant de trouver un arrangement, qu'il a ignoré. Donc il a eu l'occasion à de nombreuses reprises d'en débattre contradictoirement, mais il n'a pas voulu le faire. Il s'est passé 5 mois entre le constat d'un défaut sur le véhicule et l'expertise, durant c'est 5 mois je l'ai appelé, fais des diagnostics auto et cherché à m'arranger avec lui.

En plus je note une nouvelle preuve de mauvaise fois, dans ses conclusions :

"PLUSIEURS SEMAINES après cette vente et après avoir parcouru plus de 500 kilomètres avec le véhicule, Monsieur (moi) a signalé à Monsieur (lui) l'allumage d'un voyant sur le tableau de bord."

Encore une fois, complètement faux, j'ai acheté la voiture le 7 mars, le 9 mars j'étais déjà

chez un garagiste qui à constaté le défaut. J'ai gardé la facture.

Et enfin il dit :

"Le 1er mars, après avoir reçu la veille un contrôle technique du véhicule ne comportant aucune autre mention qu'une absence de contrôle d'un dispositif de diagnostic relatif aux émissions de polluants, Monsieur (moi) a pu conduire le véhicule, le tester et l'examiner en détails avant de verser un acompte."

Le garagiste m'a dit lorsque je lui ai amener le véhicule, que pour enlever le voyant sur le tableau de bord, il n'y a rien de plus simple, il suffit simplement de mettre une valise et reset, le voyant ne revient que quelques jours plus tard.

Je trouve que ses conclusions sont maigres et ne s'appuies que sur les dires de son client et se base notamment sur le fait qu'elle a passé le contrôle technique (je ne veux pas douter de la bonne foi de ce contrôleur mais j'ai ma petite idée sachant qu'il se trouve juste en face du garagiste dans un petit bled pommé).

Par **Timinick**, le **19/05/2014** à **10:06**

Malheureusement, je pense que seul deux experts judiciaires pourront faire fois devant le juge.

En effet pour mon histoire le juge ne s'est pas compliqué la vie.

Il a simplement lu le rapport d'expertise qui signalait oui ou non des problemes sur l'etat du véhicule lors de la vente. Survolant à peine je suis sur les arguments de defence des deux parties.

Par **Steavus**, le **19/05/2014** à **11:39**

Pour vous il s'agissait d'un expert judiciaire nommé par le juge ou comme moi, vous aviez fait appel à un cabinet d'expertise automobile ?

Le plus déroutant en réalité c'est le mensonge, je ne supporte pas ça, et voir ses conclusions, voir ce que certain sont capables de faire ou de dire pour se sortir du borbier dans lequel il s'est mit tout seul, c'est révoltant. Mais c'est le jeu, il ment, je le prouve avec ce que j'ai.

Par **Steavus**, le **19/05/2014** à **16:18**

Bonjour,

FAIT NOUVEAU (j'aimerais avoir des réponses s.v.p)

J'ai retrouvé une photocopie de la carte grise que mon vendeur avait en sa possession. Je sais que c'est quelque chose qui se fait beaucoup dans les garages pour éviter des frais supplémentaires, j'aimerais savoir si c'est LÉGAL. De plus lui n'est pas garagiste mais négociant.

J'explique :

La photocopie de la carte grise que j'ai gardé est barrée et au nom d'une autre personne. (sans doute le précédent propriétaire)

"Vendu le 05/05/2012 à 8h45 par XXXX"

Ce qui veut dire que mon vendeur a gardé le véhicule sans carte grise à son nom durant 10 mois avant de me la vendre le 07/03/2013. Sachant qu'il me disait rouler de temps en temps avec et de plus qu'il me l'a fait essayer sur la route, n'était-il pas en infraction ?

Trois questions me viennent :

- Un négociant automobile (vendeur professionnel) a-t'il droit de garder un véhicule 10 mois avec une carte grise n'étant pas à son nom ou au nom de sa société ?

- A-t'il droit de faire essayer ce véhicule sur la voie publique dans le but de la vendre ? (toujours en prenant en compte les 10 mois)

- Puis-je demander une copie du certificat de cession du véhicule qui s'est fait entre lui et le précédent propriétaire ? (je pourrais constaté dessus le nombre de kilomètres affichés et comparer au nombre de kilomètres lorsque j'ai acheté le véhicule pour prouver qu'il roulait bien de cette manière durant c'est 10 mois)

Vos réponses m'aiderait à voir plus clair.

Par **Timinick**, le **20/05/2014** à **01:30**

Envoyez moi votre numero en mp je n'avance pas que je serais d'un grand secours mais peut etre que je pourrais vous aiguiller

Par **jessiestudy**, le **30/07/2014** à **20:01**

Bonjour,

Voilà j'ai besoin d aide conseil svp.

Mon père a vendu mon véhicule sans ma permission, je lui avais prêté pendant que j'étudiais à l'étranger. Donc j'ai eu connaissance des faits seulement à mon retour après avoir essayé plusieurs refus de sa part pour la remise de mon véhicule. La police m'a expliqué qu'il n'y a pas de vol en famille, cependant dimanche dernier un huissier m'a conseillé de faire une demande d'annulation de vente du véhicule (selon lui la vente n'est pas faite en bonne et due forme sachant que je n'ai pas bien-sûr perçu l'argent de cette vente). Je suis étudiante et je n

ai pas la juridique donc j aimerais faire un maximum de démarches par moi-même.Pourriez-vous m'indiquer la procédure à suivre ?  
Merci d'avance.